



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Urbanisme et Aménagement
Unité politique Aménagement Gestion
de l'Espace

La Roche-sur-Yon, le **09 SEP. 2022**

Dossier suivi par : Marie-Christine HÉGRON
Tél. : 02 51 44 32 66
Mail : marie-christine.hegron@vendee.gouv.fr

Monsieur le Maire,

En application de l'article D112-1-21 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), vous m'avez transmis pour avis le dossier d'étude préalable agricole du projet d'aménagement de la première tranche de la ZAC Les Chardonnerets, prévu sur la commune d'Aizenay, et reçu le 12 mai 2022 en préfecture.

Cette étude a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) réunie le 23 juin 2022. La CDPENAF s'est prononcée favorablement « sous réserve de la validité des calculs et des estimations au regard des mesures de compensation collective proposées », par décision du 7 juillet 2022.

Il ressort de l'étude que la justification amenant à une perte définitive de 15 ha est apportée. Il est également admis qu'au regard de la surface en jeu, l'impact sur l'espace agricole est indéniable et notable. Par ailleurs la perte économique agricole est évaluée.

Je note que vous avez présenté en séance de la CDPENAF l'actualisation attendue du calcul du montant de la compensation au regard du recensement général agricole 2020 et que vous avez apporté les précisions sur la priorisation des actions relatives à la compensation agricole et leur montant.

Il vous est rappelé aussi que, conformément aux dispositions de l'article D112-1-22 du CRPM vous devez m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective agricole selon une périodicité adaptée à leur nature.

Au regard de ces observations, j'émet **un avis favorable** aux conclusions de cette étude dont les compléments auront été validés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Gérard GAVORY

Monsieur Franck ROY
Maire de la commune d'Aizenay
8 avenue de Verdun
85 190 Aizenay

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30